



AVIS DE MOTION

Avis de motion et dépôt projet de règlement 01-2021 imposant une taxe spéciale pour le recouvrement des frais relatifs à des travaux de construction, d'entretien, de réparation ou d'amélioration de cours d'eau municipaux

Conformément qu'à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion est donné par Roger Cloutier qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement 01-2021 imposant une taxe spéciale pour le recouvrement des frais relatifs à des travaux de construction, d'entretien, de réparation ou d'amélioration de cours d'eau municipaux.

Le projet de règlement est déposé et remis aux élus.

Donné à Saint-Barnabé-Sud ce 2 février 2021.

Sylvie Viens
Directrice générale et secrétaire-trésorière en intérim